



## **EMERAUDE 58**

### **Rapport d'activités 2024**

EMERAUDE 58 est une association créée en 2001, qui s'est vue confier, depuis 2003, différentes missions par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté.

Aujourd'hui, EMERAUDE 58 porte différents services :

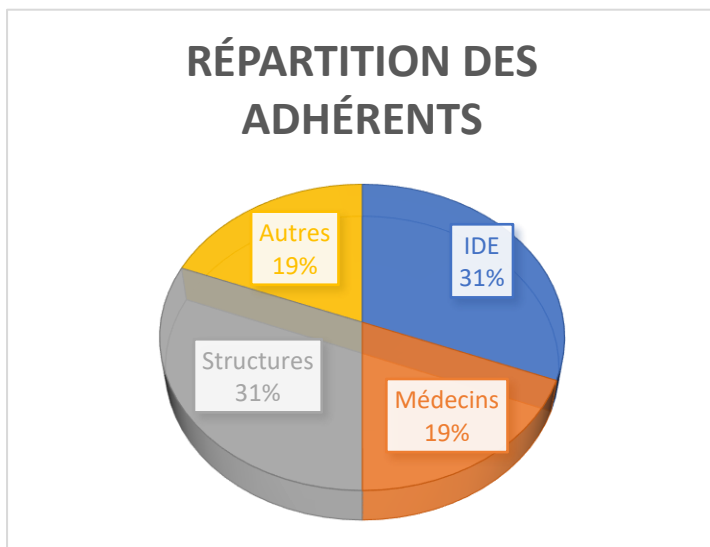
- Un service de formations et de conseils,
- Une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP 58),
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 58).





## I. Fonctionnement de l'Association

### a- Vie associative



L'Association comptait au 31 décembre 2024 : 58 Adhérents.

Les membres de l'Association se sont réunis plusieurs fois au cours de l'année :

- 9 réunions de Bureau,
- 3 réunions du Conseil d'Administration,
- 1 Assemblée Générale Ordinaire le 9 avril 2024.

Les membres du Bureau ont contribué à la vie de la structure à hauteur minimale d'environ **519 heures réalisées bénévolement**, dont 14h relevant de travaux divers d'expertise. Cette contribution se fait au travers de leur participation à différentes réunions internes mais aussi externes avec les autorités de tutelle ou d'autres partenaires.

En 2024, **l'Association a reçu 1130.00€ de dons versés par des partenaires ou des familles et des proches accompagnés**, à un moment ou un autre, par l'association. Ces différents dons nous permettent de contribuer à l'amélioration du confort de patients et de leur entourage en finançant des aides humaines ou matérielles (portage de repas, matériel divers...).

### b- Représentation de la structure au sein d'instances

EMERAUDE 58 est présente au sein de différentes instances et associations :

- Conseil Territorial de Santé de la Nièvre (CTS 58),
- L'Association Ecoute et vie Jalmalv Nièvre,
- Centre Intercommunal d'Action Sociale Loire Nièvre et Bertranges,
- Collège des psychologues de la Société Française d'accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP),
- Collège des travailleurs sociaux de la SFAP,
- Collège des psychologues d'OncoBourgogne,
- Construction du volet soins Palliatifs dans le Projet Régional de Santé,
- Comité régional d'Ethique,
- CLUD du Centre Hospitalier de Luzy, de Lormes, de Château-Chinon,
- Comité d'Ethique du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN), du Centre Hospitalier de Cosne sur Loire, du Centre Hospitalier de Decize, du Centre Hospitalier Pierre Lôo (CHS), du Centre hospitalier Georges Sand à Bourges,
- Groupes de travail Système d'information organisés par l'ARS et le Grades,
- Participation à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Bourgogne Franche-Comté au titre du DAC 58,

- Participation au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Nièvre,
- Membre de la Fédération des Acteurs de la Coordination en Santé de Bourgogne Franche Comté (FACS BFC) au titre du DAC 58,
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nevers Sud Nivernais et Morvan Santé,
- Contrat local de santé,
- Contrat local de santé mentale (CLSM).

## II. L'équipe et ses compétences

### a- Composition

Au 31 décembre 2024, l'équipe pluridisciplinaire d'EMERAUDE 58 (médecins, soignants, paramédicaux, travailleurs sociaux, psychologues, personnel administratif) comprenait **33 personnes totalisant 31.6 ETP**.

Parmi l'équipe 6 salariés sont mis à disposition par différents hôpitaux du département. Afin de maintenir et de faire évoluer les connaissances et compétences de nos équipes, les différents professionnels qui composent EMERAUDE 58 ont participé à de nombreuses actions de formation (congrès, cycles de formations thématiques, webinaires, diplôme universitaire...).

### b- Les activités d'EMERAUDE 58

- ✓ Formation continue des professionnels,
- ✓ Equipe Mobile de Soins Palliatifs départementale :
  - Appui des professionnels dans les prises en charge difficiles,
  - Expertises cliniques pluridisciplinaires,
  - Appui aux prises de décisions difficiles relevant d'une démarche éthique.
- ✓ Dispositif d'Appui à la Coordination de la Nièvre (DAC 58) :
  - Assurer la réponse aux demandes d'appui des professionnels et contribuer à la réponse des personnes et de leurs aidants,
  - Organisation de la coordination d'appui des parcours complexes (quels que soient l'âge et les pathologies),
  - Participation à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé,
  - Diffusion et promotion de l'outil informatique eTICSS.

### c- Accueil de stagiaires

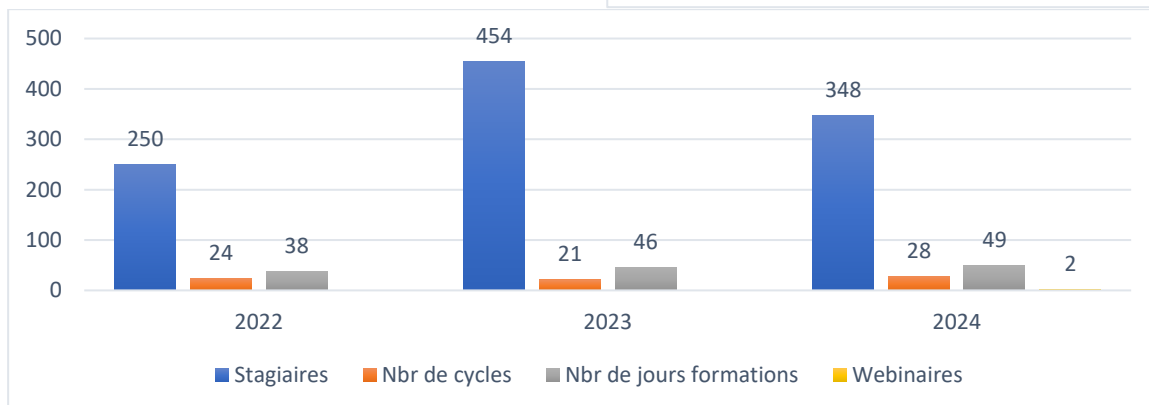
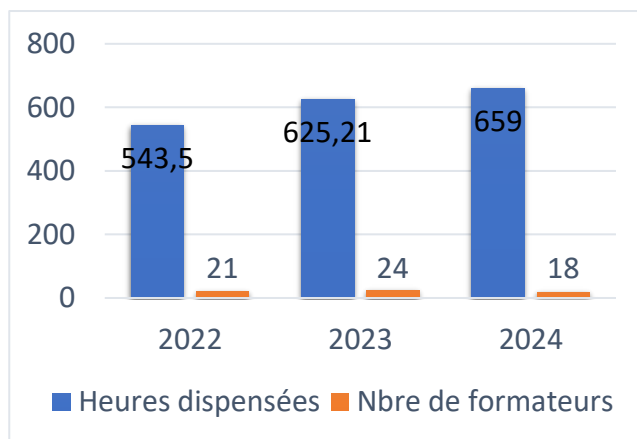
EMERAUDE 58 a accueilli dans le cadre de stages d'étude 4 étudiants : 2 étudiants Infirmiers en 3<sup>ème</sup> année, 1 psychologue en 3<sup>ème</sup> année de licence, et 1 médecin suivant un diplôme universitaire (DU) de coordinateur gérontologique.

### III. Activités 2024

#### 1- Service formations et conseils

##### Formations continues

En 2024 dans le cadre de la **formation continue**, certifiée Qualiopi depuis 2020, 28 cycles de formation, dont 17 cycles intra établissement, ont été réalisés à destination de 348 professionnels.



Les points forts de cette année 2024 ont été le lancement des webinaires d’Emeraude 58 en septembre, ainsi que le renouvellement pour 4 ans de la certification Qualiopi en décembre.

##### Prestations de services

Des interventions de psychologues, dans le cadre de conventions de prestations de services, ont été réalisées :

- Animation de groupes de parole à la PVL,
- A la clinique du Morvan : 1 journée par semaine sur l’ensemble de l’année.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre de l’année nous avons mis à disposition un médecin coordonnateur au sein de l’EHPAD les Forges royales. Les interventions ont cessé à la suite du départ du médecin au mois de juin.

##### Groupes de parole à destination des aides à domicile

Dans le cadre d’un **financement spécifique alloué par la CPAM** de la Nièvre, nous avons organisé 10 groupes de parole pour 56 aides à domicile :

- 6 à Clamecy pour 34 participants,
- 4 entre Lormes / Château Chinon / Montsauches les Settons pour 22 participants.



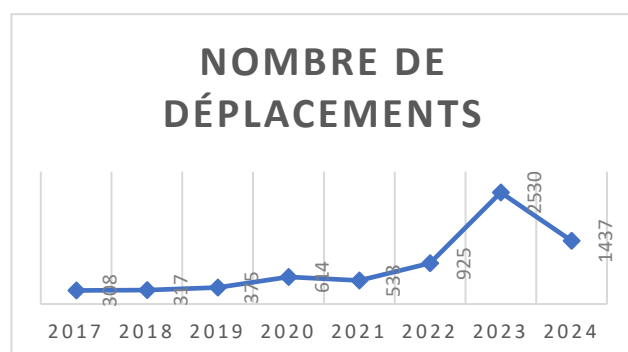
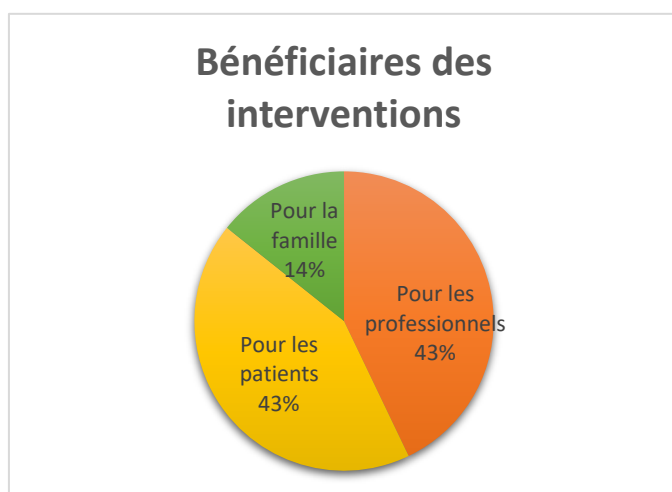
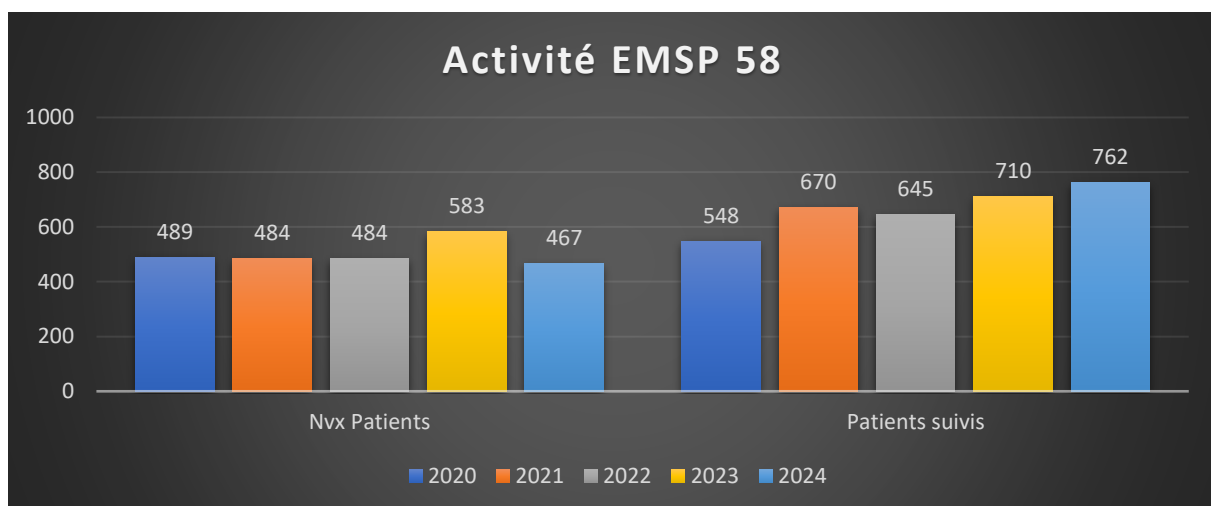
#### 2- L'Équipe Mobile de Soins Palliatifs de la Nièvre (EMSP 58)



Emeraude 58 avec son équipe mobile s’inscrit pour une accessibilité à tous sur le territoire aux soins palliatifs conformément à la législation.

Dans ce cadre nous nous inscrivons dans la construction de la **filière départementale de soins palliatifs** conformément à l’instruction ministérielle du 21 juin 2023. La finalisation de cette filière ne pourra se

faire qu'avec l'implication des différents partenaires permettant de garantir une offre graduée des différents niveaux de recours aux soins palliatifs.

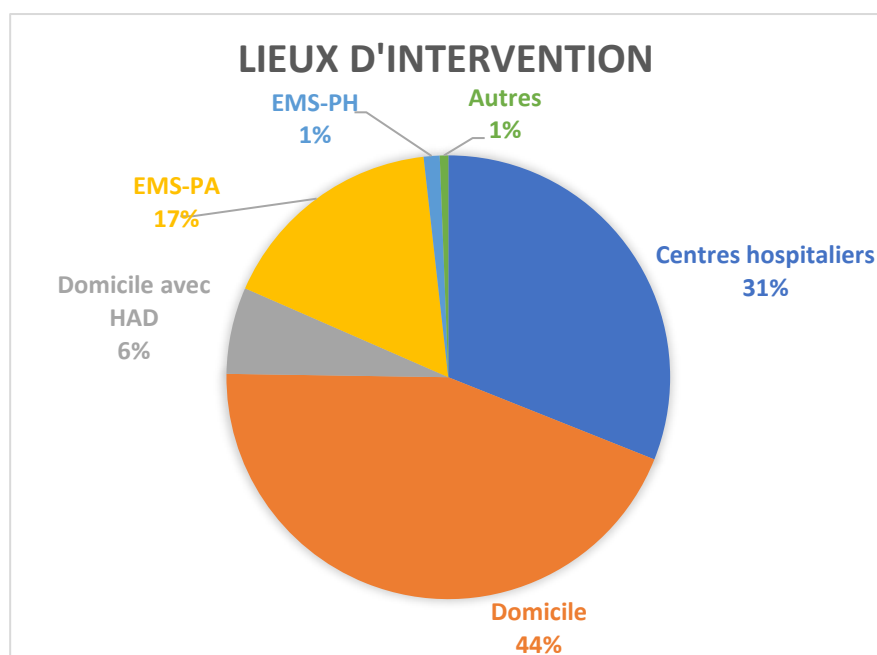


En 2024 l'ensemble de l'Equipe mobile a passé 1466 heures sur la route, soit un ETP annuel, pour parcourir 92 650 km.

En 2024, l'EMSP 58 est intervenue sur l'ensemble des établissements du département de la Nièvre.

Les principales pathologies motivant nos interventions sont :

- les cancers,
- les maladies neuro-évolutives,
- les polypathologies gériatriques,
- les insuffisances d'organes.

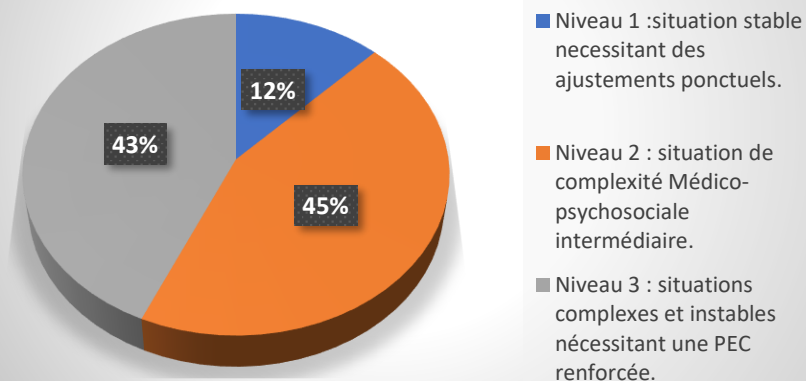


Depuis 2024, nos interventions auprès des patients sont graduées suivant le niveau de complexité de la situation palliative du patient.

Après évaluation de la situation, les ressources nécessaires à la prise en charge sont identifiées et mobilisées suivant leur existence et disponibilités.

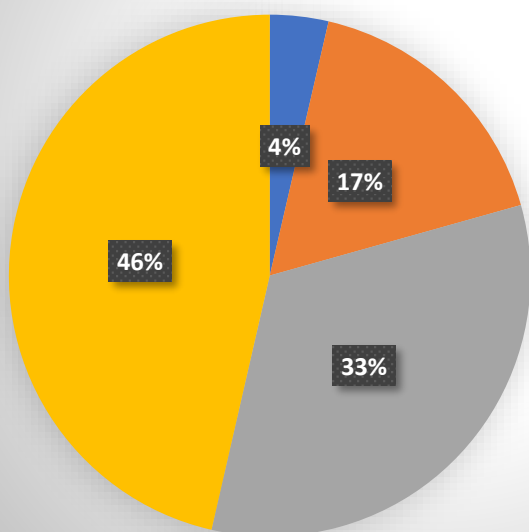
Dans près de 60% des situations les ressources nécessaires à la prise en charge du patient sont opérantes.

## Complexité de la situation du patient

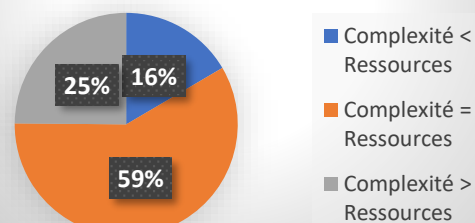


## Niveau des ressources mobilisées pour répondre aux besoins des patients

- Niveau 0 : Mobilisation minimale non atteinte
- Niveau 1 : Mobilisation minimale avec des interventions ponctuelles ou un soutien local de base.
- Niveau 2 : Mobilisation intermédiaire incluant un appui coordonné des équipes spécialisées pour des situations modérées.
- Niveau 3 : Mobilisation complète avec une prise en charge intensive et pluridisciplinaire pour des cas complexes ou instables.



## Adéquation des ressources par rapport à la complexité



Le **collège des référents institutionnels** s'est réuni une fois, au sein de l'EHPAD L'œuvre Hospitalière de Corbigny, sur le thème « La phase terminale en EHPAD ». Cette journée de réflexion a réuni 56 professionnels du département identifiés au sein de leur structure comme référent en soins palliatifs.

Depuis 2022, l'EMSP 58 anime des **cafés éthiques** à la demande des établissements sanitaires et médico sociaux. Le nombre de cafés éthiques organisés ne cesse de croître, et en 2024 nous en avons animés 11 (contre 5 en 2023) pour un total de 167 participants. La thématique abordée est choisie en concertation avec la Direction de l'établissement, qui diffuse l'invitation à ses équipes.

Chaque professionnel de l'EMSP-58 réalise des actions de **formations**, soit à l'occasion de questionnements rencontrés par des soignants de proximité auprès d'un patient, soit dans le cadre de journées de formation continue ou initiale.

Dans le cadre de la **formation initiale** les membres de l'EMSP 58 sont intervenus auprès des étudiants de l'IFSI, l'INFA, le Greta, l'IPMR, et du Lycée Jean Rostand, lors de 14 interventions pour un total de 173 étudiants.

L'EMSP 58 est sollicitée par différents partenaires afin de présenter ses rôles et missions, et pour intervenir sur des thématiques précises : directives anticipées et personnes de confiance, projet de loi sur la fin de vie....

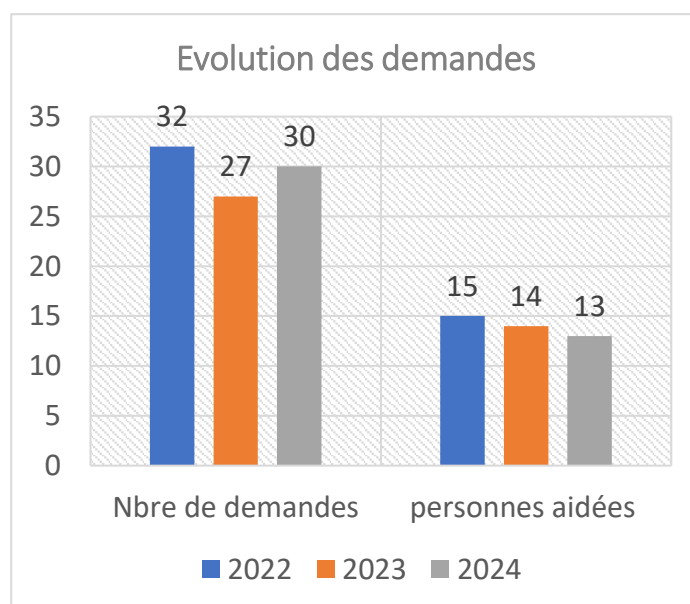
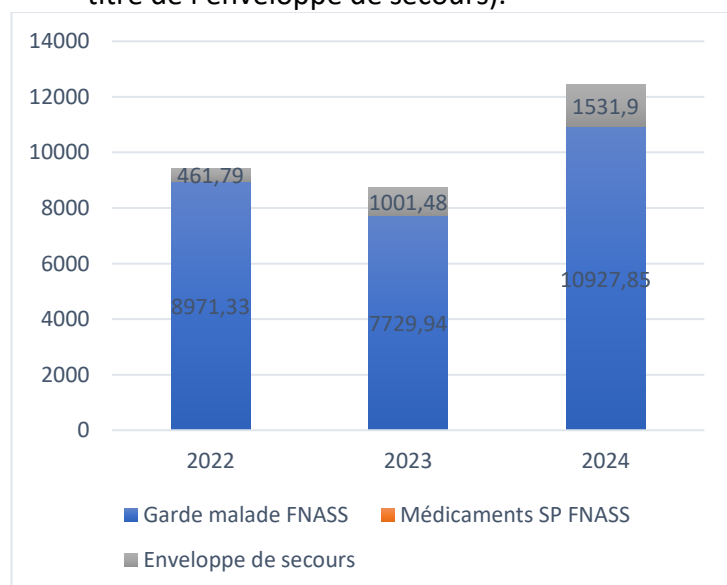


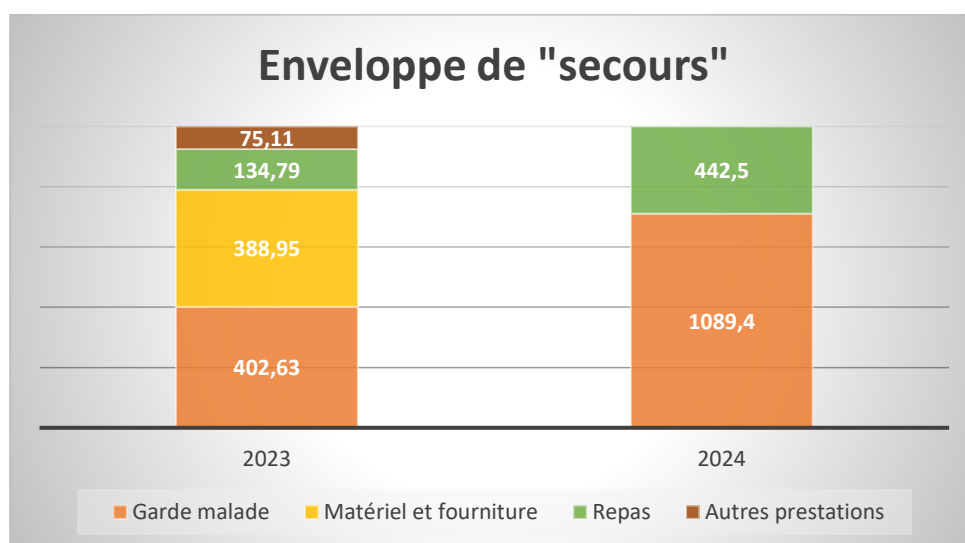
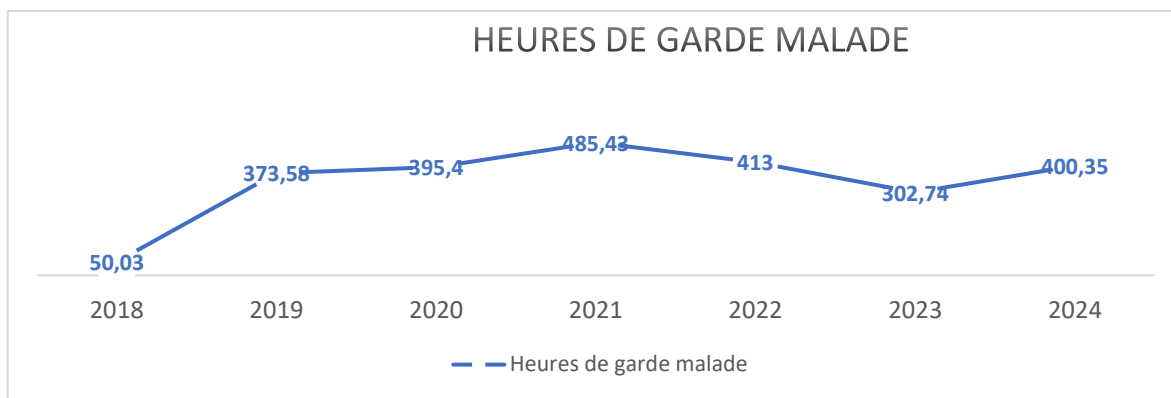
### 3- Enveloppe soins palliatifs de la CPAM

Depuis 2018 la CPAM a confié à Emeraude 58, dans le cadre d'une convention de partenariat, la gestion directe de l'enveloppe extra légale soins palliatifs permettant une réactivité ajustée aux besoins des patients. Dans le cadre de cette gestion directe, il demeurerait à la charge des patients bénéficiaires, à minima 10% des dépenses engagées. Face aux difficultés financières rencontrées par les patients accompagnés, et afin de réduire ce reste à charge, la CPAM nous a octroyé depuis 2022 une allocation complémentaire dite de « secours » permettant de prendre en charge le reste à charge de 10% des besoins complémentaires de matériel ou prestation (comme le portage de repas) non pris en charge.

En 2024, dans le cadre de ce financement, EMERAUDE 58 a traité 30 demandes, pour 27 patients : 13 demandes concernant 13 patients ont abouti, 4 demandes sont considérées comme hors champ, et 10 autres pour lesquelles le décès, ou l'entrée en établissement, est intervenu avant toute prestation.

Sur la période du **1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 octobre 2024**, 14 patients (dont 13 ont bénéficié de 400.35h de garde malade dans le cadre du fond FNASS) ont été aidés pour un montant total de 12 459.75€ (10 927.85€ dans le cadre du fonds FNASS Soins Palliatifs et 1 531.90€ au titre de l'enveloppe de secours).





#### 4- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 58)

Le Dispositif d'Appui à la Coordination de la Nièvre (DAC 58) comprend 3 missions :

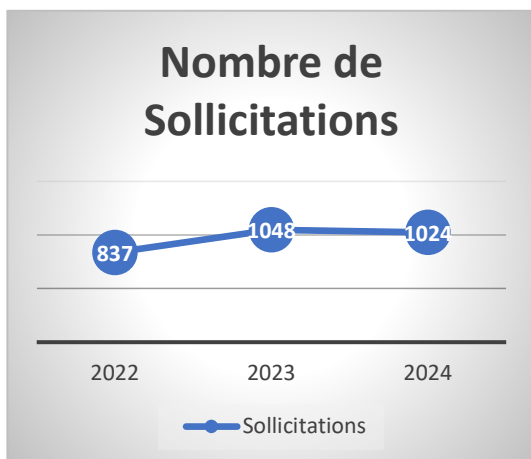
- Une mission d'information et d'orientation,
- Une mission d'évaluation globale et d'appui à la coordination des professionnels,
- Une mission de communication et d'animation du territoire.



L'objet du DAC 58 est de venir en appui des usagers, des professionnels et des structures qui font face à des situations de santé et de vie complexes et dont les actions ont pour objectif de favoriser le maintien à domicile.

La coordination d'appui aux professionnels s'articule autour de 3 types de complexité :

- Appui à la fragilité dans le cadre de la prévention du risque de perte d'autonomie,
- Appui à la coordination de proximité : appui soutenu via une évaluation multidimensionnelle des besoins afin de favoriser le maintien à domicile en collaboration avec les professionnels et services prenant en charge le patient,
- Appui aux parcours spécifiques : appui dans la prise en charge de situations plus complexes nécessitant un suivi au long cours permettant l'établissement d'un lien de confiance avec le patient souvent atteint de troubles cognitifs.

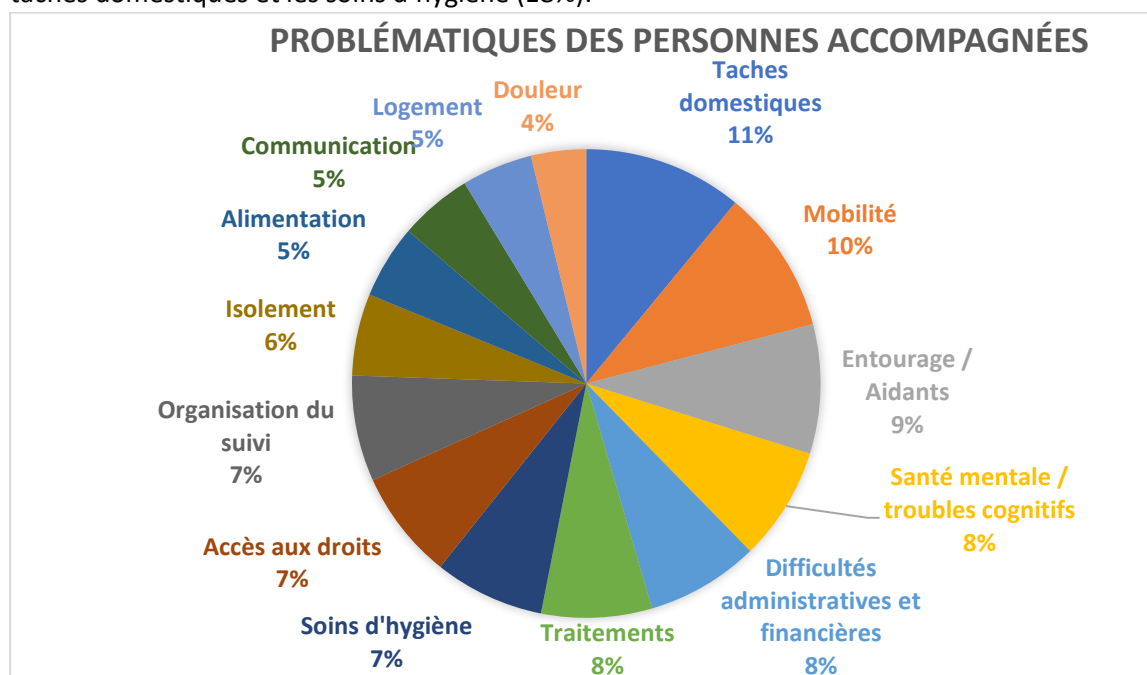


En 2024, les gestionnaires d'appel du DAC ont enregistré 1024 nouvelles sollicitations, dont la majorité par téléphone (57% par téléphone et 22.36% par mail dont 1.66% par messagerie sécurisée).

Plus de 88% des patients pris en charge par le DAC 58 ont fait l'objet d'au moins une visite à domicile. Souvent l'accompagnement d'un patient ne peut se satisfaire d'une seule visite à domicile, en moyenne les patients accompagnés bénéficient de 4 à 5 visites lors d'un suivi.

Les personnes accompagnées par le DAC ont plus de 60 ans dans 92% des cas, les plus de 85 ans représentent 34% à eux seuls.

Lors des accompagnements du DAC 58, les problématiques rencontrées dans la complexité des situations suivies concernent, comme en 2023, principalement la vie quotidienne avec les tâches domestiques et les soins d'hygiène (18%).



L'ensemble des patients accompagnés bénéficie d'un plan personnalisé de soins (PPCS). Dans le cadre de la nouvelle version des PPCS, les coordonnateurs de parcours peuvent mieux détailler les besoins des patients. Ainsi de nouvelles problématiques apparaissent cette année à l'instar de la Mobilité.

Le DAC 58, en partenariat avec l'Association Santé Droit pour Tous, et porteur d'une fiche action au sein du **plan régional antichute**. Dans ce cadre, le DAC 58 coordonne le suivi de patients âgés en risques de fragilité repérés par les professionnels du domicile.

Dans le cadre de **l'animation territoriale**, le DAC 58 a continué la diffusion mensuelle de « La Brève du DAC » débutée en 2022. Plus de 2800 partenaires et professionnels sont destinataires de ce document d'information qui se veut être un vrai document de presse, et

non une veille recensant différentes publications. Cette parution a pour objet de favoriser l'interconnaissance entre les différents professionnels nivernais, de valoriser les projets et d'informer sur l'activité du territoire.

A coté de cette parution hebdomadaire, le Dac 58 a publié la 1<sup>ère</sup> version du Répertoire des Ressources qui était attendu par l'ensemble des partenaires. Ce dernier est amené à être actualisé et enrichi en 2025.

Différents professionnels du DAC 58 **sont intervenus dans le cadre de la formation initiale** des étudiants de l'IFSI de Nevers, et du GRETA lors de 3 interventions pour 47 étudiants.

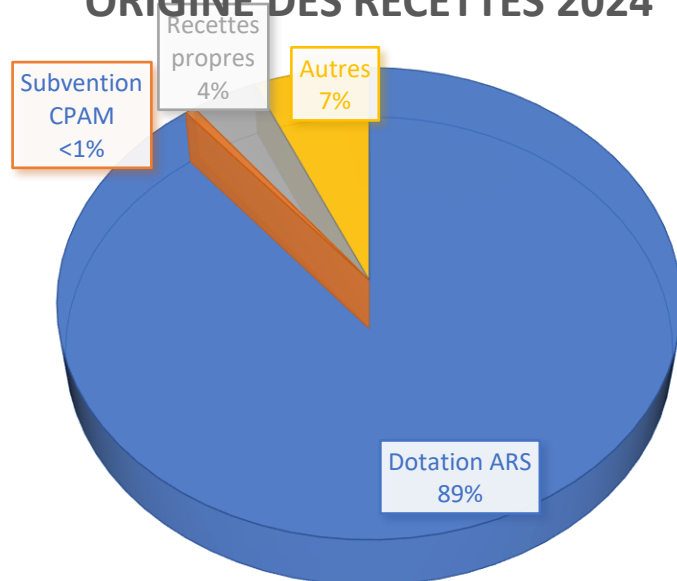
Le DAC 58 a travaillé, dans le cadre du **groupe de travail** « Communiquer sur le système de santé » du Conseil Territorial de Santé de la Nièvre (CTS 58), sur un document recensant l'ensemble des ressources sanitaires, et médico-sociales du département. La diffusion du document a pris du retard, et devrait intervenir en 2025.

Dans le cadre du **déploiement des outils informatiques développés par le GRADES** (eTICSS et globule), 103 comptes, concernant 53 structures, ont été activés en 2024. Sur l'ensemble de l'année le GRADES a pu comptabiliser 175 utilisateurs actifs sur le département de la Nièvre, contre 135 en 2023.

La dernière gouvernance stratégique du DAC 58 organisée par la délégation territoriale de l'ARS BFC, a permis de mobiliser l'ensemble des professionnels du territoire Nivernais autour des ruptures de parcours. Une organisation inter-partenariale en a découlé et va être mise en place sur 2025.

#### IV. Bilan financier 2024

##### ORIGINE DES RECETTES 2024



**Recettes : 2 591 447.09€**

Dont 2 307 621€ Subvention ARS

